



J'ADAPTE MON LOGEMENT AVEC MAURIENNE GALIBIER

LES AIDES FINANCIERES

PÉRIMÈTRE



Maurienne Galibier : Orelle, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel-de-Maurienne, Valloire et Valmeinier.

CONDITIONS PRINCIPALES



- Propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes,
- Plus de 70 ans (ou plus de 60 ans sur justificatif de GIR)
- Immeuble de plus de 15 ans, occupation en
- Résidence principale pendant au moins 3 ans,
- Travaux pas démarrés,
- Accompagnement par Soliha (ou autre opérateur).

TRAVAUX ÉLIGIBLES



Tous travaux permettant d'adapter le logement aux besoins de la personne : rampe, remplacement d'une baignoire par une douche à bac extra-plat, motorisation des volets, surélévation des WC, main courantes, circulations, aménagement d'une unité de vie en RDC, ...

SUBVENTIONS



- 50 % à 70 % du montant HT (selon ressources)
- Plafonné à 22 000 € HT de travaux.

CONTACT



Asder

04 56 11 99 00

www.asder.fr